



montfourcatrail@gmail.com

MONT FOURCATRAIL

**Saint Paul de Jarrat (09)
Samedi 10 Juin 2023**

Règlement de l'épreuve

1/ PRESENTATION GENERALE :

Le « **MONT FOURCATRAIL** » est une course pédestre de type trail nature et montagne autour du village de Saint Paul de Jarrat (09) et du massif de Tabe, organisé le samedi 10 Juin 2023 par le comité des Fêtes de la commune de SAINT PAUL DE JARRAT .

Un parcours est proposé dans le cadre de cette épreuve :

Le « MONT FOURCATRAIL » : « Nouveauté »

26 Kilomètres et 1650 mètres de dénivelé positif . Le point culminant se situe au Mont Fourcat à 2001 mètres d'altitude.

Au départ de la salle des Fêtes de Saint Paul de Jarrat, ce parcours traverse les sites suivants : Ruine de Gaillard – St Genès – Vignères – Fontaine de la Garre – Pic de la Lauzate – Mont Fourcat - Col du Traucadou - Col de Rouy - Pech de Saint Paul, Arrivée Saint Paul de Jarrat(09).

Une course enfants est également organisée.

Elle suit le parcours suivant : Salle des fêtes , Traversée de la RD 309, Rue de la Tuilerie, Avenue du Pont Neuf, contournement de la place Elie Bigeyre, avenue du Pont Neuf, Arrivée Salle des Fêtes.

2/ HORAIRES, DEPARTS ET ARRIVEES :

De manière générale il est recommandé aux coureurs d'arriver sur le site d'accueil à la salle des fêtes de Saint Paul de Jarrat, 30 minutes avant chaque horaire de départ.

Un briefing sur les conditions de course, les spécificités des parcours et de la sécurité sera effectué par l'organisation 15 minutes avant chaque départ, auquel la présence de l'ensemble des concurrents inscrits sur l'épreuve est obligatoire.

<i>Distances</i>	<i>Heure de Départ</i>	<i>Temps Maximum Autorisé</i>	<i>Heure limite d'arrivée</i>
26 Km	08h00	06h00	14h00
Course Enfants	10h30		

3/ MATERIEL ET EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

Concernant le 26 Km, les concurrents devront obligatoirement se munir d'un sac à dos léger, ou autre accessoire de portage, avec le matériel suivant, qui sera vérifié au moment de l'accès au SAS de départ :

- Sifflet
- Couverture de survie
- Eau (0,5 litres minimum)
- Coupe-Vent
- Téléphone mobile avec numéro secours.
- Gobelets obligatoires.

Le port du dossard et de la puce est obligatoire durant la course. Chaque concurrent le fixera de manière visible afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances.

Compte tenu du profil du parcours et de la nature du terrain, il est évident que chaque concurrent devra porter des chaussures de type « Trail » à crampons permettant accroche et maintien.

L'utilisation des bâtons est autorisée sur le parcours.

4/ RAVITAILLEMENT :

Les coureurs devant s'assurer de leur autonomie, il revient à chaque concurrent la responsabilité de prendre le départ des courses avec ses rations de course et sa boisson.

Aucun gobelet jetable ne sera distribué aux ravitaillements.

Toutefois, l'organisation met en place des ravitaillements approvisionnés en eau, boissons et nourriture (Sucré et salé) répartis de la façon suivante :

Km 3 : 1 Point Eau « St Genès »

Km 7 : 1 Point Eau « La Garre »

Km 12 : 1 point de ravitaillement liquide et solide (Mont Fourcat)

Km 16 : 1 Point Eau « Traucadou »

Km 20 : 1 Point Eau « Col de Rouy »

Un point de ravitaillement complet sera à disposition des coureurs sur le site de Départ/Arrivée, à la salle des Fêtes de Saint Paul de Jarrat(09). Un service de restauration rapide sera également mis en place.

5/ SIGNALISATION ET BALISAGE :

Le parcours emprunte des sentiers de randonnée et sera en grande partie balisé. Les passages pouvant présenter une difficulté de type croisement seront balisés et ou signalés par des bénévoles.

Il appartient aux coureurs de respecter strictement le balisage mis en place, ainsi que les recommandations d'avant course des organisateurs et les consignes des bénévoles.

Un affichage complet du parcours, sous forme de cartes sera à disposition des coureurs sur le site internet ainsi que le matin sur le site de départ retrait des dossards.

6/ SECURITE ET SECOURS :

De manière générale, les concurrents se doivent assistance mutuelle sur le parcours, et s'engagent à signaler tout incident au numéro de téléphone de l'organisation inscrit sur leur dossard.

Le « **MONT FOURCATRAIL** » s'adresse à des coureurs sportifs et entraînés, maîtrisant une certaine autonomie en milieu naturel et montagnard.

En plusieurs points du parcours, des bénévoles vérifient le passage des coureurs. Ils sont reliés au PC course et à l'équipe médicale par téléphone.

A tout moment l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de neutraliser tout ou partie d'un passage, en fonction d'aléas technique ou climatiques susceptibles de porter préjudice à la sécurité des concurrents.

Le dispositif de sécurité et de la santé mis en place par l'organisation est prévu pour porter secours aux participants et aux intervenants de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants, des membres de l'organisation et du public.

En aucun cas le non-respect des consignes de sécurité, du parcours ou la négligence d'un concurrent ne saurait engager la responsabilité de l'organisation.

8/CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE SPORTIVE :

La participation au « **MONT FOURCATRAIL** » est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur (Règlement FFA running 2022) :

. D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' j'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

. ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

. ou **d'un certificat médical d'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an** à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie .

Un certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition ou une licence FFA sera également demandé pour la course enfants.

9/CATEGORIES ET DISTANCES AUTORISEES EN FONCTION DE L'AGE :

(valable jusqu'au 31 août 2023, ces catégories changeront le 1er septembre 2023)

<i>CATEGORIE</i>	<i>CODE</i>	<i>ANNEE DE NAISSANCE</i>
<i>Masters</i>	<i>VE</i>	<i>1988 et avant</i>
<i>Seniors</i>	<i>SE</i>	<i>1989 à 2000</i>
<i>Espoirs</i>	<i>ES</i>	<i>2001 à 2003</i>
<i>Juniors</i>	<i>JU</i>	<i>2004 et 2005</i>
<i>Cadets</i>	<i>CA</i>	<i>2006 et 2007</i>
<i>Minimes</i>	<i>MI</i>	<i>2008 et 2009</i>

Détails des catégories Masters

<i>CATEGORIE</i>	<i>CODE</i>	<i>ANNEE DE NAISSANCE</i>
<i>Masters H et F</i>	<i>M0</i>	<i>1988 - 1984</i>
	<i>M1</i>	<i>1983 - 1979</i>
	<i>M2</i>	<i>1978 - 1974</i>
	<i>M3</i>	<i>1973 - 1969</i>
	<i>M4</i>	<i>1968 - 1964</i>
	<i>M5</i>	<i>1963 - 1959</i>
	<i>M6</i>	<i>1958 - 1954</i>
	<i>M7</i>	<i>1953 - 1949</i>
	<i>M8</i>	<i>1948 - 1944</i>
	<i>M9</i>	<i>1943 - 1939</i>
	<i>M10</i>	<i>1938 et avant</i>

Valable du 1er septembre 2022 au 31 août 2023

<i>CATÉGORIES</i>	<i>AGES</i>	<i>DIST. MAX</i>
<i>Minime</i>	<i>14 et 15 ans</i>	<i>5000 m</i>
<i>Cadet</i>	<i>16 et 17 ans</i>	<i>15 km</i>
<i>Junior</i>	<i>18 et 19 ans</i>	<i>25 km</i>
<i>Espoir</i>	<i>20 à 22 ans</i>	<i>Illimitée</i>

9/ INSCRIPTIONS, TARIFS ET RETRAIT DES DOSSARDS :

<i>Distances</i>	<i>Tarif jusqu'au 30/5</i>	<i>Tarif à partir du 01/06</i>	<i>Horaires retrait dossards et inscriptions le 10/06</i>
<i>26 km</i>	<i>25 Euros</i>	<i>30 Euros</i>	<i>06h30-07h30</i>
<i>Course Enfants</i>	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>	<i>10h00-10h30</i>

Le retrait des dossards est également ouvert le vendredi 09 Juin 2023 à la salle des fêtes de Saint Paul de Jarrat(09) de 17h00 à 20h00.

Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé (Bulletin d'inscription dûment complété et signé, certificat médical ou la photocopie de licence en cours, paiement des droits d'engagement).

INFORMATION RELATIVE AUX CONCURRENTS MINEURS. Pour les mineurs, une autorisation parentale pour participer à la course est OBLIGATOIRE et doit être fournie afin de pouvoir retirer le dossard.

10/ ASSURANCE ET RESPONSABILITE :

Responsabilité civile :

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance souscrite auprès d' AXA – Contrat N° 11059772404

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres coureurs de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur elle et sur autrui.

IL est également fait appel à la **responsabilité environnementale** de chacun . Chaque coureur se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel, la faune et la flore, de s'assurer de ne laisser aucun déchet lors de son parcours.

11/DISQUALIFICATION , ABANDON, ANNULATION :

En cette période de crise sanitaire unique et face à encore de nombreuses incertitudes à ce jour, en cas d'annulation de l'épreuve sur décision préfectorale ou autre autorité administrative, tous les coureurs figurant sur la liste définitive des inscrits le jour de l'annulation pourront conserver leur dossard pour l'édition de l'année suivante.

Pour ceux ne souhaitant pas le report de leur dossard, l'organisation procédera au remboursement de leur engagement dès que possible. Le montant du remboursement sera calculé au plus juste en ôtant les frais éventuels déjà réalisés mais sans aucun bénéfices pour l'organisation..

Dans tout les cas énumérés dans le présent article, l'organisation du Trail des Crêtes ne procédera à aucun remboursement des frais d'inscription.

La disqualification signifie mise hors course définitive, tout manquement au règlement entraîne une disqualification, le coureur rend son dossard et sa puce.

La disqualification peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou un contrôleur constate un des problèmes suivants :

- Non présentation au,pointage au moment du départ.
- Absence de matériel obligatoire décidé par l'organisation.
- Passage du coureur au delà du temps limite (Barrière horaire).
- Abandon en cours d'épreuve non signalé à l'organisation.
- Aide extérieure, assistance et ravitaillement extérieur en dehors des postes de ravitaillements prévus par l'organisation.
- Non respect du parcours et du balisage.
- Non respect des personnes liées à l'organisation (Bénévoles, médical, secouristes).
- Toute attitude anti sportive constatée par un membre de l'organisation.
- Abandon de déchets sur le parcours et non-respect de l'environnement.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation ou par téléphone au numéro indiqué sur le dossard. (Contrôle humain et ou équipe médicale).

Dans ce cas le dossard et la puce sont remis au contrôleur. En cas d'abandon le coureur ne peut prétendre à un remboursement de la part de l'organisation. Le coureur ayant abandonné sera pris en charge par l'organisation et ré-acheminé sur le site de départ selon un parcours de déroutage.

En cas de force majeure pour des raisons indépendante de la volonté de l'organisateur (décisions des autorités administratives...), ou dans l'hypothèse où l'épreuve ne pourrait pas se dérouler

dans des condition permettant la sécurité des participants (aléas climatiques, terrains impraticable...), **l'organisation se réserve le droit d'annuler** tout ou partie de l'événement.

12/ CHRONOMETRAGE, CLASSEMENT, DOTATIONS :

Sur le parcours du 26 Km le chronométrage sera effectué au moyen de puces électroniques.

Sur le « **MONT FOURCATRAIL** », seront récompensés par une dotation :

les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes. « Classement Scratch »

Dotations supplémentaires - :

- Participant le plus Jeune.
- Participant le plus âgé.

Chaque participant aux courses se verra remettre une dotation à son inscription.

Concernant la course enfant, les 3 premières filles et 3 premiers garçons de chaque catégorie seront récompensés par un trophée et divers lots.

13/ RECLAMATIONS :

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, déposées 1 heure maximum après l'arrivée du coureur concerné.

14/ DROITS A L'IMAGE / DROITS DE COMMUNICATION AU TIERS :

Par sa participation à l'une des courses du Trail des Crêtes, édition 2020, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser, ou faire utiliser, ou reproduire, ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe, ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires. Chaque coureur renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent.

CETTE EPREUVE EST ORGANISEE PAR : Le comité des Fêtes de la commune
de SAINT PAUL DE JARRAT (09)
(ASSOCIATION LOI 1901)

Inscriptions :

Fait à Saint Paul de Jarrat le : 13/01/2023

Comité des Fêtes
Mairie-09000 SAINT PAUL DE JARRAT
Tél. 05.61.64.18.30 / Fax : 05.61.64.16.47
e-mail :
Site internet : montfourcatrail@gmail.com

Le Président

